



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0368

Objet : Espace Aragon - adhésion au dispositif Pass culture

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 58
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 16
Pour : 65
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

17.12.21

et affichage le

17.12.21

Secrétaire de séance : Patrick BEAU

Le lundi 29 novembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 23 novembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Sylvain MICHALIK, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Philippe LORIMIER à Claude BENOIT, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Clara MONTEIL à Patrick BEAU, Youcef TABET à Olivier SALVETTI, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence pour la gestion de l'Espace Aragon,

L'Espace Aragon, dans le cadre de ses missions de service public en tant qu'équipement culturel, impulse une politique d'accès à la culture pour tous. Dans un objectif conjoint de démocratisation culturelle, il a développé un partenariat de longue date avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans ce cadre, il participe aux dispositifs favorisant l'accès à la culture tels que :

- le « Pass'Région » qui offre une enveloppe d'avantages (culture, sport, manuels scolaires, santé, etc...) aux lycéens et apprentis entre 15 et 25 ans
- le « Pass Région + » qui permet aux séniors de bénéficier d'avantages touristiques et culturels.

Le Ministère de la culture a lancé le pass Culture dans quelques départements tests en février 2019, action généralisée à toute la France en mai 2021. La Région Auvergne Rhône-Alpes porte ce dispositif en soutenant les salles qui le mettent en œuvre.

Le pass Culture a pour volonté de mettre à disposition des jeunes de 18 ans un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires. Il a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs.

Le pass Culture prend la forme d'une application pour les jeunes de 18 ans sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver propositions culturelles de proximité et offres numériques.

Le fonctionnement de ce pass est entièrement dématérialisé.

Ils peuvent ainsi réserver des places de cinéma, de spectacles, des abonnements culturels, dont les structures auront préalablement créé les offres sur la plateforme pass Culture. Une fois la réservation effectuée, la structure reçoit un mail précisant le nom du jeune et le nom de la séance ou du spectacle réservé. La structure, le jour de la réservation, entre le code sur le site internet du pass culture et la valide. La Région s'engage à rembourser tous les quinze jours les prestations pass Culture.

Cette adhésion, pérenne, permettra également à l'espace Aragon de solliciter une subvention auprès du CNC dans le cadre de l'appel à projets « développement de la cinéphilie du public jeune »

Ainsi, Monsieur le Président propose :

- **d'adhérer au dispositif Pass Culture**
- **de percevoir les remboursements liés aux offres déposées sur la plateforme pass Culture**
- **de l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette affaire**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTÉE

Crolles, le 29.11.21



Le Président,
Henri BAILE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.